



Ligue Francophone
Triathlon

PV Réunion des Organisateurs (RdO) du 17 mars 2021

Présence :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1uWbZp7g-j3JzxW3rbTPcecmvY2bxBA0T/edit#gid=2037019026>

1. Introduction Par Louis Bouillet
2. Xavier Honnay :
 - a. Présentation des challenges.
 - Xavier détaille les raisons qui ont poussé la LF3 à modifier son offre de Challenge.
 - Frédéric Merchie évoque une incohérence entre le challenge duathlon adulte national et le coefficient « aquathlon/duathlon du challenge junior. Il est convenu que le duathlon conservera la même valeur que le triathlon.
 - Le challenge Symétri semble diviser ; entre ceux qui ont un avis favorable et ceux qui trouvent la philosophie du challenge moins intéressante. Xavier conclut que la portée de ce challenge sera analysée en fin de saison mais qu'il lui semble important d'avancer via ce genre d'innovation.
 - Dans l'ensemble la présentation des challenges n'amène que peu de remarques de l'assemblée. Les changements semblent donc compris et acceptés par les organisateurs.
 - b. Présentation de la commission nationale d'organisation. (RAS)
3. Samuel Duquenne
 - a. Point sur l'arbitrage :
 - Rappel du manque d'effectif.
 - Présentation du système de priorité pour les compétitions. Priorité aux épreuves reprises comme CB, CF et faisant partie d'un challenge.

RAS au niveau de l'assemblée.

 - Présentation de la commission régionale et nationale d'arbitrage. Samuel explique que la commission dans sa structure et dans son évolution est en pleine reconstruction. Il en va de même pour la formation des arbitres. C'est un secteur de la LF3 qui se trouve dans une phase de transition.

Ras au niveau de l'assemblée.

 - Noël Rémy prend la parole pour présenter les quelques évolutions du règlement sportif national. Noël rappelle aussi qu'il est entièrement disponible pour dispenser des conférences sur l'arbitrage et les règles du triathlon à destination des athlètes des clubs LF3.

4. Monique Houten :

a. Présentation de l'Arrêté Royal courses cyclistes.

- Monique Houten commence par détailler les tenants et aboutissants de cet arrêté. Elle prend le temps d'évoquer les contraintes qu'il amène pour les organisateurs.
- Il est évoqué la volonté de la LF3 d'établir et de poursuivre les contacts auprès des autorités compétentes afin de faire entendre la difficile application de cet arrêté qui a été pensé pour les courses cyclistes, et pas pour le triathlon.
- Échange et questions-réponses techniques de l'assemblée sur cette thématique.
- Points de conclusion sur l'AR courses cyclistes :
 1. Ce point inquiète légitimement les organisateurs. Une certaine confusion est palpable.
 2. Monique Houten se tient à disposition des organisateurs afin de les aider dans leurs démarches autour de l'implémentation de cet AR.
 3. La LF3 continuera/intensifiera son travail institutionnel auprès des autorités compétentes. Afin de faire entendre la difficile application au triathlon.
 4. Florian Badoux dont le métier est d'organiser des organisations sportives insiste sur l'importance d'ouvrir un dialogue au niveau communal. A ce niveau-là, de nombreux arrangements peuvent déjà être amenés. Il insiste par contre doublement, sur la nécessité d'obtenir par écrit toutes les autorisations et de bétonner cet aspect légal des organisations. Monique Houten appuie et insiste également sur ce dernier point. En cas d'accident, il faut à tout prix être certain que votre responsabilité ne pourra pas être engagée.

5. Le tour de table :

1. Conflit autour de la date du 12/09/2021. Sera réglé entre les parties prenantes (TiTAN-PMX-TTB)
2. Frédéric Merchie souhaiterait qu'une réflexion soit ouverte sur les remboursements aux athlètes lors d'épreuves annulées.
3. André Gleviczky du Titan souhaite que l'on adopte des résolutions sur le respect des arbitres. Samuel évoque le retard de la LF3 sur ce point et ajoute que cela sera mis en place.
4. Remerciement général pour le travail effectué par la LF3

Pour la LF3, 18/03/2021

Louis Bouillet, président.

